



Assemblée générale

Distr. générale
6 juillet 2012
Français
Original: anglais

Comité exécutif du programme du Haut-Commissaire

Soixante-troisième session

Genève, 1^{er}-5 octobre 2012

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Rapports relatifs au contrôle et à l'évaluation des programmes et de la gestion administrative

Rapport sur les activités du Bureau de l'Inspecteur général

Rapport établi par l'Inspecteur général

Résumé

Le présent rapport a été établi conformément à la décision du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire de recevoir à sa session plénière annuelle des rapports relatifs au contrôle et à l'évaluation des programmes et de la gestion administrative (voir A/AC.96/1003, par. 1 f) vi)), et à sa décision visant à ce que lui soient régulièrement présentés des résumés couvrant les enquêtes et les principales catégories d'investigation, le nombre de ces types d'investigation et le temps moyen consacré à la conduite de ces investigations, ainsi qu'une description des mesures disciplinaires y relatives (voir A/AC.96/1021, par. 24 e)). Il porte sur la période allant de la mi-2011 à la mi-2012.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–4	3
A. Gestion.....	3	3
B. Faits nouveaux.....	4	3
II. Inspections	5–14	3
A. Plan et missions d’inspection	5–7	3
B. Méthodologie et approches.....	8–12	4
C. Collaboration avec le Corps commun d’inspection.....	13–14	4
III. Investigations	15–22	5
A. Nombre d’affaires et rapports.....	15–17	5
B. Coordination entre le HCR et les ONG dans le cadre des investigations	18–19	6
C. Formation	20–21	6
D. Missions.....	22	6
IV. Enquêtes ponctuelles.....	23–24	6

I. Introduction

1. Le Bureau de l'Inspecteur général du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a trois fonctions principales: vérifier la qualité de la gestion des opérations du HCR, enquêter sur les allégations de fautes de la part du personnel du HCR et mener, selon que de besoin, des enquêtes sur les agressions dirigées contre le personnel et les opérations du HCR ainsi que sur tout autre fait entraînant des pertes importantes ou portant atteinte à l'intégrité, à la crédibilité ou aux biens du HCR.

2. Le présent rapport décrit les faits nouveaux survenus entre juillet 2011 et la fin de juin 2012 ainsi que les activités menées par le Bureau de l'Inspecteur général au cours de cette même période.

A. Gestion

3. L'actuel Inspecteur général a pris ses fonctions le 1^{er} octobre 2011.

B. Faits nouveaux

4. Au cours de la période examinée, le Bureau de l'Inspecteur général a continué d'examiner les principaux problèmes que pose, tant du point de vue de la politique générale que d'un point de vue pratique, la création d'un service d'audit interne telle que proposée. En collaboration avec le Service de la gestion et du développement institutionnel du HCR, le Bureau de l'Inspecteur général s'attache à examiner les différentes options envisageables pour le maintien des services d'audit internes. Un descriptif-argumentaire de projet et un calendrier de mise en œuvre de l'option privilégiée seront élaborés d'ici à la fin de 2012.

II. Inspections

A. Plan et missions d'inspection

5. Le plan d'inspection de 2012 a été établi à la suite de consultations avec les bureaux régionaux, la Section d'audit du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et le Service de l'élaboration et de l'évaluation des politiques. Pour déterminer les opérations à entreprendre, il a été tenu compte de différents facteurs de risque et problèmes de gestion, ainsi que des inspections antérieures.

6. Depuis son dernier rapport, le Bureau de l'Inspecteur général a procédé à sept inspections ordinaires d'opérations sur le terrain: à Djibouti, en Grèce, en Hongrie et dans plusieurs pays dépendant de la représentation régionale pour l'Europe centrale, en République centrafricaine et au Kirghizistan, en Tunisie et au Venezuela (République bolivarienne du). En Tunisie, l'inspection a été effectuée simultanément et en parallèle avec un audit du BSCI. En outre, une mission de suivi a été menée en Algérie, pour donner suite à l'inspection ordinaire effectuée en 2010.

7. Pendant la période considérée, le Service d'inspection a publié des mémorandums de clôture pour 25 inspections ordinaires menées entre 2007 et 2010, après avoir reçu et examiné des rapports périodiques sur l'application des recommandations formulées à l'issue des missions. Le taux d'application des recommandations (84 %) reste élevé.

B. Méthodologie et approches

8. Le Service d'inspection a expérimenté une version modifiée du Dispositif mondial de responsabilisation en matière de gestion. Cet outil permet de contrôler le respect des responsabilités et attributions telles que définies dans le Dispositif, dans les domaines de la gestion stratégique, de la protection, des programmes et de l'administration. L'objectif principal est de produire des rapports plus succincts, comprenant un nombre plus limité de recommandations visant uniquement les questions dont on estime que l'incidence sur la protection et l'assistance offertes est élevée ou modérée.

9. Le Service d'inspection publiera son analyse biennale des conclusions récurrentes pour 2010-2011 au cours des six mois à venir. Une série de documents d'information portant sur des questions clés, dont la récurrence a été établie au cours des missions d'inspection menées depuis 2007, sont également en cours d'élaboration; ces documents serviront d'outil de gestion dans le cadre des inspections, pour la planification comme pour le suivi. À ce jour, trois documents d'information portant respectivement sur la violence sexuelle et sexiste, sur l'approche fondée sur l'âge, le sexe et la diversité, et sur les conditions de vie et de travail ont été achevés.

10. Vingt et un cadres moyens et supérieurs en poste à Genève et six autres travaillant sur le terrain ont participé à un atelier de perfectionnement sur les inspections. Cet atelier a permis aux participants d'acquérir des compétences et des connaissances professionnelles spécialisées en vue de leur éventuelle participation à des missions d'inspection. Le Bureau de l'Inspecteur général dispose ainsi, en réserve, d'un personnel formé pour les missions d'inspection à venir.

11. La base de données révisée contenant les rapports d'inspections et les recommandations est sur le point d'être achevée. Elle permettra au service d'être mieux à même de surveiller l'application des recommandations formulées à l'issue de missions d'inspection et de disposer de données statistiques solides aux fins de l'établissement de rapports.

12. En partenariat avec le Centre mondial d'apprentissage, le Service d'inspection a mené à bien les travaux relatifs à la mise en place d'un cours d'introduction en ligne sur les inspections, dont l'élaboration est presque achevée. Ce cours a pour objectif de familiariser le personnel du HCR avec les objectifs des inspections et leur déroulement.

C. Collaboration avec le Corps commun d'inspection

13. L'Inspecteur général s'est entretenu avec le Président et le Secrétaire exécutif du Corps commun d'inspection (CCI) au début de 2012, pour les assurer de l'attachement du HCR aux travaux du CCI et examiner de nouvelles possibilités de coopération. Le Président du CCI a pris note des progrès accomplis par le HCR en ce qui concerne le suivi des recommandations, tout en soulignant que d'autres améliorations pouvaient être apportées. À la fin de 2011, 53,7 % des recommandations acceptées, qui avaient été formulées au cours de la période 2004-2010, avaient été mises en œuvre et 40,5 % étaient en cours d'application.

14. Le Bureau de l'Inspecteur général a communiqué le Programme de travail du CCI pour 2012 aux divisions du HCR, en mettant en lumière les examens prévus qui intéressaient particulièrement le HCR. Il a supervisé la distribution des conclusions de 24 examens du CCI portant sur la période 2010-2012 et a coordonné les observations et les contributions du HCR. En réponse aux activités de suivi du CCI, le Bureau de l'Inspecteur général a révisé les contributions du HCR concernant 144 recommandations formulées à l'issue d'examens pendant la période 2008-2010.

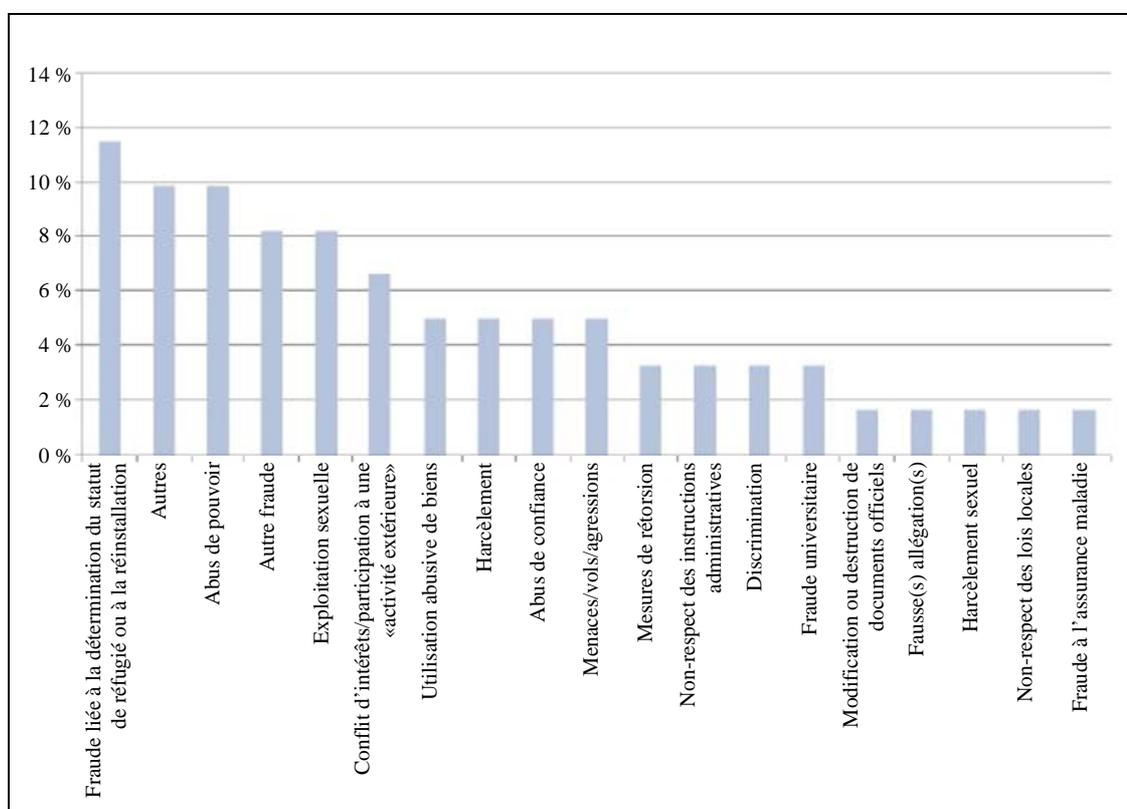
III. Investigations

A. Nombre d'affaires et rapports

15. Au cours de la période considérée, le Bureau de l'Inspecteur général a enregistré 1 137 plaintes, dont 782 portaient sur la protection et l'assistance et 180 (soit 16 %) sur des allégations de fautes. Les plaintes restantes soulevaient des questions qui ne relevaient pas directement des compétences du Bureau de l'Inspecteur général.

16. Les 180 plaintes pour fautes ont été évaluées avec soin par le Groupe de réception des plaintes. Dans 61 affaires, il a jugé qu'il existait des motifs suffisants pour engager une procédure. La mise en place de la base de données *i-Sight* a facilité l'évaluation rapide des plaintes, dès leur réception. On trouvera la typologie des affaires dans le graphique ci-dessous:

Typologie des affaires enregistrées entre juillet 2011 et juin 2012



17. Au cours de la période examinée, le Service a clos 96 affaires. Quinze d'entre elles ont donné lieu à un rapport d'enquête préliminaire communiqué à la Division de la gestion des ressources humaines, pour suite à donner, y compris l'adoption d'éventuelles mesures disciplinaires. Le nombre considérable d'investigations effectuées est le résultat des efforts concertés du Service des investigations pour résorber un arriéré devenu important. Sur les 96 affaires closes, 2 avaient été ouvertes en 2008, 28 en 2009, 31 en 2010, 30 en 2011 et 5 en 2012. En 2012, on comptait en moyenne 75 dossiers actifs.

B. Coordination entre le HCR et les ONG dans le cadre des investigations

18. Le Bureau de l'Inspecteur général a organisé une réunion avec neuf des principaux partenaires opérationnels du HCR pour définir les modalités de coopération dans le cadre des investigations. Les organismes ont présenté leurs mécanismes de plainte et leurs protocoles d'investigation. Des domaines de coopération ont été déterminés, y compris en ce qui concerne la mise en place de systèmes de renvoi de dossiers et la mise en commun des compétences relatives aux méthodes d'investigation. Les participants ont estimé que, pour améliorer la formation, il était possible de s'appuyer sur le matériel existant et sur l'expérience de Humanitarian Accountability Partnership, d'InterAction et du HCR. Le HCR a indiqué qu'il était en train de revoir l'accord subsidiaire type qu'il conclut avec ses partenaires opérationnels pour y intégrer une disposition impérative prévoyant l'obligation de signaler toute faute commise, de mener des enquêtes à cet égard et de communiquer les résultats de ces enquêtes. Un consultant met actuellement en œuvre certaines des activités décidées au cours de cette réunion.

19. Des règles générales de base pour la transmission des affaires et la communication des documents sensibles entre les organisations sont en cours d'élaboration. D'ici à la fin de 2012, un projet de lignes directrices sur la coopération entre le HCR et les ONG dans le cadre des investigations, comprenant les règles générales de base, sera achevé.

C. Formation

20. Un programme de formation sur les investigations a été organisé en décembre 2011 à l'intention du personnel du HCR travaillant dans la région des Amériques. Le but était d'accroître le nombre de membres du personnel pouvant contribuer aux investigations au niveau local, et de réduire ainsi le coût des missions d'investigation.

21. Des membres du Service des investigations ont participé à deux formations internationales sur les investigations, en Autriche et en Suisse. Celles-ci portaient sur les méthodes d'investigation, notamment sur le traitement scientifique des pièces à conviction et sur les outils informatiques pertinents.

D. Missions

22. En 2012, les enquêteurs principaux ont harmonisé les plans de travail pour permettre l'organisation conjointe, si nécessaire, des déplacements et des services d'appui. Au cours de la période examinée, des missions d'enquête ont été menées dans neuf pays du continent africain, un pays d'Asie du Sud-Est et un pays du Moyen-Orient. Elles portaient notamment sur des allégations graves faisant état d'exploitation et de violences sexuelles, de fraudes liées à la détermination du statut de réfugié ou à la réinstallation et de fraude financière.

IV. Enquêtes ponctuelles

23. Deux enquêtes ponctuelles ont été menées pendant la période considérée: en décembre 2011, une équipe a été envoyée en Afghanistan à la suite de la violente attaque perpétrée contre le bureau auxiliaire du HCR à Kandahar, et, en juin 2012, l'Inspecteur général a demandé à un fonctionnaire de haut rang en poste en République démocratique du Congo de mener une enquête sur le décès par balles d'un membre du personnel national de sécurité sur le terrain, dans l'un des bureaux extérieurs. La deuxième enquête a mis en lumière la nécessité, déjà mise en évidence par le Bureau de l'Inspecteur général, de revoir la procédure de recrutement du personnel local de sécurité sur le terrain.

24. En outre, le Bureau de l'Inspecteur général a procédé à deux examens des procédures de recrutement. Il a examiné, d'une part, la politique et la procédure de sélection des candidats à un groupe spécifique de postes fonctionnels, en 2011, et d'autre part, à la demande du Haut-Commissaire, le problème du recrutement d'interprètes n'ayant pas les compétences linguistiques requises.
